



## LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE, ACCOMPAGNEMENT PAR LE MAA

### E-FORMATION

<b>Objectifs :</b>	Elle est présentée dans la note de service : SG/SRH/SDDPRS/2016-209 « Développement des compétences des agents du MAAF en matière d'agro-écologie », publiée le 10/03/2016.
<b>Public concerné :</b>	Tout public.
<b>Contenu proposé :</b>	<p><b>Module I : Se familiariser avec l'agro-écologie :</b> Comprendre l'ancrage de l'agro-écologie dans l'histoire contemporaine et ses enjeux. Pouvoir définir l'agro-écologie. Être en mesure de donner des exemples pratiques. Comprendre la dynamique de changement.</p> <p><b>Module II : Le projet agro-écologique :</b> Connaître les principaux axes du projet agro-écologique et comprendre les différents jalons de sa construction partenariale. Comprendre l'articulation des plans et programmes (7 et maintenant 8) avec le plan d'action du projet.</p> <p><b>Module III : Dynamique collective territoriale en appui aux projets :</b> Connaître les acteurs du territoire impliqués dans l'agro-écologie. Comprendre la dynamique d'émergence et de développement d'un projet collectif sur un territoire (diversité des dynamiques collectives, acteurs différents en fonction du projet, toutes les productions sont concernées). Comprendre les freins et les motivations auxquels les acteurs sont confrontés.</p>
<b>Tuteur :</b>	Auto-formation en ligne non tutorée
<b>Dates :</b>	Toute l'année – aucune inscription n'est nécessaire ni aucune autre démarche administrative. Cette formation ne permet pas la délivrance d'une attestation de suivi de formation par l'Infoma (à voir localement avec votre RLF)
<b>Durée :</b>	La durée totale du parcours de formation est d'environ 6h (dont 2h de vidéo). Cette durée n'inclue pas le temps de consultation des hyperliens et documents téléchargeables.
<b>Lieu :</b>	Sur le lieu de travail de l'agent
<b>Chef de produit :</b>	Patrick MATHIEU
<b>Information :</b>	Site Intranet : <a href="http://intranet.infoma.agri/">http://intranet.infoma.agri/</a> Site Internet : <a href="http://www.infoma.agriculture.gouv.fr">www.infoma.agriculture.gouv.fr</a> Mél. : <a href="mailto:formco.infoma@agriculture.gouv.fr">formco.infoma@agriculture.gouv.fr</a>
<b>Droit de participation :</b>	Gratuit pour les agents.
<b>Code RenoIRH formation :</b>	<b>NINAGPF025</b> (utile pour les agents du MAA en 2022)
<b>Informations complémentaires :</b>	<p><u>Cours sur internet comprenant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- des ressources pédagogiques (textes, illustrations, vidéos),</li><li>- des questionnaires d'auto-évaluation avec corrections,</li><li>- des hyperliens permettant d'approfondir certaines questions.</li></ul> <p>Pour accéder à l'auto-formation, vous cliquer sur le lien ci dessous : <a href="http://www.infoma-foad.fr/PAE">http://www.infoma-foad.fr/PAE</a></p>